

Centredeloisirs.acssq@queyras.org www.queyras.org O4 92 46 82 55 Accueil O7 81 94 26 91 Mini-séjours

REGLEMENT INTERIEUR DES MINI-SEJOURS

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux mini-séjours seront effectuées auprès de l'ACSSQ. Compte tenu de notre engagement auprès des enfants, des parents, des prestataires, des animateurs, des communes qui financent, nous sommes contraints de règlementer les modalités d'inscription. Celles-ci impliquent l'adhésion aux conditions générales de vente. Elles ne seront valides qu'à réception du règlement total des réservations. Il peut se faire par 1, 2 ou 3 chèques que nous encaisserons aux dates de votre choix. La facture envoyée lors du paiement tient lieu de confirmation d'inscription.

Compte tenu du nombre restreint de places, **les préinscriptions** (période durant laquelle vous exprimez vos choix par ordre de préférence) **se clôturent le 7 juin 2021**. Nous traitons ensuite les inscriptions jusqu'au **14 juin**, date à laquelle elles seront validée. Les enfants faisant plusieurs camps, n'ayant pu obtenir satisfaction pour leur premier choix, seront prioritaires pour l'inscription aux autres camps.

Après le 14 juin, les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée en fonction des places.

Priorités d'inscriptions :

Les enfants résidant sur les communes du Queyras finançant notre équipement sont prioritaires (Abriès-Ristolas, Aiguilles, Château Ville-Vieille, Ceillac, Arvieux). S'il reste des places disponibles, les séjours sont accessibles aux enfants des autres communes du Queyras et extérieurs au territoire Queyrassin.

<u>Particularité pour le mini-séjour « Tête dans les étoiles »</u>: Pour le séjour « Tête dans les étoiles » organisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Queyras, les enfants des communes du PNRQ sont prioritaires en seconde position.

<u>Attention</u>: Les enfants n'ayant pas participé au mini séjour en 2020 sont prioritaires sur les camps 2021.

Une **fiche technique** récapitulative de tous les détails organisationnels de chaque camp vous sera remise lors de la validation de votre inscription. Un **protocole sanitaire** sera mis en place sur l'ensemble des séjours. Ce dernier sera également communiqué aux parents lors de l'inscription et devra être signé et respecté par tous.

Tarifs

Quotient		Résidents s/communes	Résidents s/communes
Familial		qui financent	qui ne financent pas
Inf à 500	Barème 1	160,00€	215,00 €
De 501 à 700	Barème 2	165,00 €	222,00 €
De 701 à 1000	Barème 3	175,00 €	236,00 €
De 1001 à 1600	Barème 4	185,00 €	250,00 €
Sup à 1600	Barème 5	200,00 €	270,00 €

L'Adhésion ACSSQ 2021 est obligatoire (12€/an – du 01/01/2021 au 31/12/2021) au nom d'un des deux parents responsables.

Sauf indication contraire dans la fiche technique, le tarif comprend, du point de rendez-vous au point de dispersion : les frais d'organisation et d'encadrement, les transports, l'hébergement et la nourriture.

Utilisation des bons caf : Les bons caf sont utilisables à partir de 4 jours de fréquentation.

Pour les prestataires MSA : Bénéficiant des allocations familiales, il est possible de percevoir une prestation (renseignements auprès de la MSA).

Annulation

Vous annulez un séjour avant le 30 juin 2021 :

Une somme de 25 € par personne est retenue pour les frais de dossier. Vous en serez informés par mail ou par téléphone et recevrez une confirmation par courrier qui la rendra effective.

Pour un désistement après le 30 juin et jusqu'à la veille :

Le séjour ne sera pas remboursé sauf pour raison médicale.

Ne pourront prétendre à un remboursement : tout participant interrompant un séjour de son fait ou celui contraint par l'encadrement d'interrompre son séjour pour cause de conduite non respectueuse du groupe.

Nous annulons un mini-séjour :

Les participants seront prévenus 21 jours avant. Ils seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à une indemnité. Pour toute raison jugée valable par le responsable, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme.

Un mini-séjour ne pourra être maintenu que si un minimum de 12 enfants est inscrit.

Dispersions

En fin de séjour, les enfants de moins de 11 ans devront être pris en charge par un parent connu ou une personne habilitée. C'est aussi l'occasion de partager avec l'équipe d'animation sur la vie du séjour et ce que votre enfant a vécu durant cette aventure!

Responsabilité

L'ACSSQ est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF. Cette RCP ne saurait se substituer à la Responsabilité Civile Individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

Signatu	ignature du responsable légal, suivi de la mention « lu et approuvé						